

## La France interdit à nouveau l'importation de cerises traitées au diméthoate

**Les cerises fraîches provenant de pays où l'utilisation du diméthoate, un pesticide ayant des effets toxiques, est autorisée, ne peuvent être importées en France.**

La France a interdit, de nouveau, l'importation et la mise sur le marché de cerises fraîches en provenance de pays où l'utilisation du diméthoate, insecticide contesté, est autorisée pour traiter les cerisiers, selon un arrêté paru samedi au Journal officiel. Les cerises provenant de la culture biologique conforme aux normes européennes sont en revanche autorisées.

### Effets toxiques

Cette mesure, applicable pendant un an, est adoptée tous les ans depuis l'interdiction en février 2016 dans l'Hexagone de ce pesticide, ayant des effets toxiques. Son bannissement avait suscité la colère d'agriculteurs qui le considéraient comme le seul rempart efficace contre le moucheron asiatique (*Drosophila suzukii*), un insecte agressif ravageur de ceriseraies.

La France fait jouer une nouvelle fois sa clause de sauvegarde nationale en l'absence de mesures d'interdiction globale du diméthoate dans l'Union européenne, une mesure demandée par le gouvernement français dès 2016. Paris agit ainsi tant pour protéger les consommateurs français que pour éviter les distorsions de concurrence, certains pays producteurs de cerises utilisant encore l'insecticide décrié, comme l'Autriche, la Croatie, la Turquie, l'Argentine ou le Chili.

Lien article :

<https://www.europe1.fr/societe/la-france-interdit-a-nouveau-limportation-de-cerises-traitees-au-dimethoate-3894134>

